

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2023 - Délibération n° 2023/12/06

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE DETR POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS D'AHUN.

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre, à seize heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 28 novembre 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques - NOURRISSEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : GAILLARD Thierry.

Pouvoir : Néant.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Il est nécessaire de réaliser les travaux de réfection de la toiture des bureaux administratifs d'Ahun. Le projet consiste à sécuriser et entretenir le bâtiment. Cette étape pourrait, dans un second temps, laisser la possibilité d'aménager l'espace du grenier pour d'éventuels bureaux ou zones de stockages.

Un accompagnement financier au titre de la DETR 2024 est possible pour ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des dépenses (en € HT)	Recettes
Travaux de réfection 24 340,40 €	Etat – DETR (50%) : 11 640,20 € Communauté de communes (50%) : 11 670,20 €
TOTAL DEPENSES : 24 340,40 €	TOTAL RECETTES : 11 670,20 €

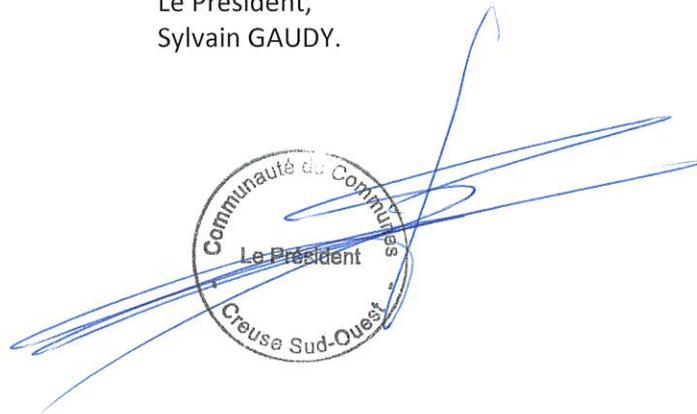
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, conformément à la délégation donnée par le Conseil communautaire pour pour « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget » :

- Approuve le plan de financement présenté ci-avant.
- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour l'opération précitée.
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" at the top, "Le Président" in the center, and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom.